

Compte rendu de la réunion du C.E.P. du 22.01.2020 à Vilvoorde

Présents : B. Danhieux, A. De Brauwer, J.L. Dessart, P. Garcia, J.F. Hannosset, T. Mogal, P. Moons, T. Muyllaert, T. Pierloot., J. Stryckers.
Excusés : P. Derkoningen, T. Marique.

1. Communication du président

- P. Moons souhaite une bonne et heureuse année 2020 à tous les membres présents.
- Il remercie les organisateurs du tournoi M18 qui s'est déroulé en décembre dernier à Lokeren, ainsi que la V.H.V. pour la bonne organisation de la rencontre Belgique – Chypre à Hasselt où il y avait un nombreux public, ce qui est positif pour les joueurs et les retransmissions télévisées.
- P. Moons souligne que l'U.R.B.H. sera représentée, notamment et pour la première fois, par une femme à l'occasion du congrès extraordinaire de l'EHF qui se déroulera à Stockholm du 24 au 27.01.2020. Le CEP souhaite beaucoup de succès à nos représentants Tina Muyllaert et Patrick Garcia.

2. Approbation du PV de la réunion du 17.10.2019

- P. Moons fait remarquer que par rapport à la « Start Nota » rédigée par la V.H.V., il a transmis plusieurs questions.
Il est clair que J. Vandenberg fait partie intégrante de la direction technique U.R.B.H.
- B. Danhieux confirme que la V.H.V. prendra en charge les pertes éventuelles générées par toutes les sélections nationales étant entendu qu'il sera tenu compte des subventions et sponsoring.
Le P.V. est approuvé

3. Trésorerie

- Un document a été adressé aux administrateurs avec la convocation.
- La commission « finances » ne s'est plus réunie depuis le 09.10.2019. A. De Brauwer va contacter H. Delmelle pour prévoir une réunion prochainement.
La situation financière au 31.12.19 présente un déficit de 17.037,91 €.
- P. Moons regrette qu'aucune information complémentaire ne puisse être donnée en séance.
A. De Brauwer évoque un problème de communication. (avec H. Delmelle).
J.L. Dessart fait remarquer que suite à la réception de la convocation pour le CEP, il a posé quelques questions à H. Delmelle et a obtenu des réponses rapidement. Il déclare également que l'U.R.B.H. est de nouveau en déficit pour l'année 2019 et rappelle que le budget 2020 doit couvrir les déficits des années 2018 et 2019 (soit +/- 70.000euros) car c'est ce à quoi la L.F.H s'est engagée vis-à-vis de ses affiliés lors de la prise de décision de l'augmentation des licences pour les plus de 12 ans.
En tant que président de la L.F.H. et à titre personnel, il fait part de son désaccord avec la gestion financière actuelle de l'U.R.B.H.. Il ajoute que des mesures structurelles doivent être prises et il qu'il faut reprendre la maîtrise des dépenses. Il rappelle que les comptes 2019 devront être transmis à P. Chapaux pour contrôle comme cela a été déterminé précédemment.
- Sur proposition de B. Danhieux, à partir du 01.08.2020, la cotisation de « solidarité » ne sera plus réclamée pour les « non-joueurs ».
- J.L. Dessart précise que, selon les accords pris, l'intervention de la V.H.V pour les équipes nationales doit être calculée pour pouvoir clôturer les comptes 2019.
- H. Delmelle a fait part à A. De Brauwer d'un problème de liquidités.
- Les subventions 2017 et 2018 n'ont pas encore été payées par la Loterie Nationale.
- La ville de Hasselt a été choisie pour l'ensemble des activités U.R.B.H. pour les années 2020-2021-2022.
B. Danhieux regrette que l'information concernant la signature du contrat avec la ville de Hasselt ait été divulguée à l'occasion du match contre Chypre par respect pour la ville de Louvain tout en ajoutant que cette dernière avait déjà été prévenue en décembre.
- Dette du Sporting Nelo : Application de l'article 112 F avec publication de la mise en demeure dans les journaux officiels des deux ligues.

4. MARCOM

- J. Stryckers communique que J. Piette a été très occupé par le ticketing de la rencontre Belgique – Chypre et qu'il va pouvoir prendre en charge le merchandising ERIMA car K. Cloostermans a fait part à P. Garcia de sa déception à ce sujet.
- Pour l'organisation des finales de la coupe de Belgique, il faudra abandonner le système antérieur d'envoi de 300 places à chaque finaliste et trouver un mix entre les places obtenues via le système de solidarité et les autres places.
- Un contrat de 3 ans a été signé avec la ville de Lokeren pour l'organisation du tournoi international M18
- La page facebook de l'U.R.B.H. (Belgian Handball) doit être uniquement rédigée en anglais. J. Stryckers s'occupe de faire appliquer cette manière de travailler. De même, un cahier des charges doit être établi concernant les photos, notamment des Red Wolves et de leur staff, publiées sur cette page.

- L'organisation de la rencontre Belgique – Chypre a été couronnée de succès même s'il reste quelques points à améliorer.
- Des contacts sont actuellement en cours avec A. Lechien pour intégrer la cellule MARCOM.

5. Nouveau président U.R.B.H.

- Après plusieurs contacts entre les membres du bureau et J.F. Hannosset qui a posé sa candidature pour le poste de président U.R.B.H., le document établi par P. Moons a été approuvé à l'unanimité par le bureau et J.F. Hannosset et devra être d'application.
- Par conséquent, J.F. Hannosset exercera la fonction de président U.R.B.H. à partir du 01.08.20 et le secrétariat général de l'U.R.B.H. sera pris en charge à cette même date par le secrétariat V.H.V. pour une période de 3 saisons sportives. P. Garcia assurera, dans la mesure du possible, la formation du nouveau S.G. U.R.B.H. La comptabilité U.R.B.H. sera également transmise au secrétariat V.H.V. à la date du 01.08.2020.

Texte approuvé à l'unanimité par les membres du bureau et J.F. Hannosset.

- J.F. Hannosset est nommé président de l'U.R.B.H. à partir du 01.08.2020 et pour une période de 3 saisons (jusqu'au 31.07.2023). P. Moons reste donc président de l'U.R.B.H. jusqu'au 31.07.2020.
- P. Garcia reste responsable du secrétariat U.R.B.H. jusqu'au 31.07.2020. Pendant cette période il peut assurer la transition et la transmission d'informations à la V.H.V.. Il n'est pas souhaitable que le changement de secrétariat général national se fasse pendant la saison sportive, tant vis-à-vis des clubs évoluant en nationales que vis-à-vis de l'E.H.F., l'I.H.F. et des autres pays
- La comptabilité U.R.B.H. sera transmise à la V.H.V. à la date du 01.08.2020
- La V.H.V. assurera le S.G. de l'U.R.B.H. à partir du 01.08.2020 et pour une période de 3 saisons (jusqu'au 31.07.2023)
- Le bureau de l'URBH sera, à partir du 1.08.2020, composé du président U.R.B.H., du président L.F.H., du président V.H.V., du/de la S.G. U.R.B.H. et du S.G. L.F.H.. Toutes ces personnes font aussi partie du C.E.P. et de l'A.G. de l'U.R.B.H. ; pour les S.G. et le président U.R.B.H. sans droit de vote.
- Jusqu'au mois de mars/avril 2022 (date de la retraite de P. Garcia) les délégations de l'U.R.B.H. pour les congrès de l'E.H.F. et de l'I.H.F. seront composées du/de la S.G. U.R.B.H. et de P. Garcia. Pendant cette période, P. Garcia aura la possibilité d'introduire le/la S.G. U.R.B.H. auprès des structures et commissions de l'E.H.F. et de l'I.H.F., et d'établir des contacts avec les autres pays membres.
- A partir de cette période (mars/avril 2022) les délégations de l'U.R.B.H. seront composées du président U.R.B.H. et du/de la S.G. U.R.B.H. ou, si nécessaire, par d'autres personnes à définir.
- J.F. Hannosset, s'engage, en tant que nouveau président, à faire partie de la nouvelle structure BNL2024 (Conseil de surveillance). Max. 4 réunions par an.
- J.F. Hannosset s'engage à s'investir dans les contacts avec les institutions nationales comme le COIB (Assemblée Générale), la Loterie Nationale (avec le S.G.), Ethias (avec Marcom),+ d'autres partenaires potentiels.
- Les frais inhérents à la fonction de président de l'U.R.B.H. seront remboursés par le budget de l'U.R.B.H.

Une communication officielle sera communiquée en temps utile via les 3 sites (L.F.H./U.R.B.H./V.H.V.) et E. Dupain

6. Licences clubs et BENE-League

- B. Danhieux, J.L. Dessart et P. Moons ont rencontré les clubs belges évoluant en BENE-League pour leur demander leurs avis par rapport au projet de « licence club ». Dans un souci de cohérence, la N.H.V. souhaite que le système de licence belge corresponde le plus possible au sien. Un juriste de la N.H.V. examine actuellement le projet de licence belge. La licence sera bien d'application dès la saison 2020/2021. Un point important concerne les joueurs étrangers dont il n'est pas question dans la licence NHV. Le C.E.P. est d'avis que sur les 16 joueurs renseignés sur une feuille de match, 10 doivent être de nationalité belge ou formés en Belgique. Les étudiants ne seraient pas considérés comme joueurs étrangers.
- Une réunion est programmée le 08.02.20 avec tous les clubs évoluant en BENE-League. Les clubs de D1 souhaitant participer à la montée seront également informés dans les plus brefs délais.
- Concernant le management de la BENE-League, la N.H.V. s'en chargera pour les saisons 2020/2021 et 2021/2022 et l'U.R.B.H. pour les saisons 2022/2023 et 2023/2024.
- Un « Raad van toezicht » sera instauré et il sera composé d'un président et d'un représentant des deux fédérations nationales.

7. Indemnisation des Red Wolves

- F. Soetaert ayant marqué son accord concernant la proposition de P. Chapaux visant à indemniser les joueurs sous le statut de volontaires, il s'agira que ceux-ci signent un document (à renouveler chaque année) attestant qu'ils ne reçoivent pas d'autres paiements sous le statut en question. A. De Brauwier fournira le modèle de document en néerlandais et il sera demandé à P. Chapaux de fournir une version en langue française. L'indemnisation est décidée avec effet rétroactif pour l'année 2019.

8. Feuille de match électronique

- Deux propositions ont été examinées. Suivant T. Mogal, une des deux sociétés a de grosses difficultés financières et ne serait donc pas fiable.
Contact sera pris avec la société Metsi pour fixer un rendez-vous.

9. Divers

- Concernant les deux demandes de la Commission Paritaire d'Arbitrage, le C.E.P. marque son accord pour qu'à partir de la saison prochaine un minimum de 8 € de frais de déplacement puisse être demandé par les arbitres ; alors que F. Mulleners et K. Convents seront invités à prochaine réunion pour débattre de la situation actuelle des observateurs.
- P. Moons fait part de plusieurs réflexions en se référant au CE 2020 et à la participation à cette compétition de 18 nations comptant moins de 10 millions d'habitants (donc moins que la Belgique) ; certains participant même aux 1/2 Finale. Nos voisins d'Allemagne, France et Pays-Bas ont participé aux CE féminin et masculin. Aucun officiel belge n'était présent à ces compétitions.
Il insiste également sur la qualité de la formation et est interpellé par les défaites de la sélection U18 face à des nations comme la Grèce, le Luxembourg et les Pays-Bas.

Prochaine réunion le 18.03.2020 à l'Eurovolleycenter de Vilvoorde. L'A.G. ordinaire est fixée au 20.05.2020.